

INFO SARTEC

MOT DU PRÉSIDENT



© ROBERT ETCHERRY

À la fin novembre et de concert avec l'UDA (Union des artistes) et l'ARRQ (Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec), la SARTEC participera aux prochaines audiences du CRTC, une chance incontournable d'expliquer nos inquiétudes et de préciser en détail nos demandes en ce qui a trait aux renouvellements des licences de tous les grands groupes de télédiffuseurs francophones privés (Bell Média, Québecor Média, Groupe V, Corus et Télétoon).

Ces audiences qui surviennent après l'importante révision du cadre réglementaire amorcée à la suite des consultations publiques *Parlons Télé* (Let's Talk TV), auront une importance cruciale pour l'avenir de notre système télévisuel francophone.

TOUS RÉCLAMENT DES ASSOUPLISSEMENTS RÉGLEMENTAIRES...

Rappelons que le CRTC a donné le coup d'envoi l'année dernière à une révision en profondeur de sa réglementation, en éliminant notamment certains quotas de diffusion de contenu canadien et en mettant un terme à la protection des genres des services spécialisés. Le CRTC proposait alors une approche basée sur les dépenses plutôt que des quotas et prétendait ainsi

AUDIENCES DU CRTC SUR LE RENOUVELLEMENT DES LICENCES DES RADIODIFFUSEURS QUÉBÉCOIS

favoriser la qualité au détriment de la quantité, afin de faire rayonner nos productions à l'étranger.

La politique élaborée dans les conclusions de *Parlons Télé* témoignait d'une nette volonté de déréglementer. Principalement axée sur les problèmes de la télévision anglophone, elle répondait fort mal à la spécificité de notre secteur qui fait pourtant face à une foudrature de défis : morcellement des auditoires, réduction des budgets, etc.

Si le CRTC escomptait qu'en contrepartie de ces déréglementations, les diffuseurs préserveraient les fonds destinés aux Dépenses en émissions canadiennes (DÉC) et en Émissions d'intérêt national¹ (ÉIN), il n'a cependant formulé aucune règle précise à cet effet. Or, dans leurs demandes de renouvellement de licences, tous les groupes francophones réclament au contraire de réduire ou d'éliminer carrément nombre des exigences qui faisaient auparavant partie de leurs conditions de licences. Corus, Québecor et V proposant même que soit éliminée toute obligation en matière d'ÉIN.

Certes, les demandes des différents groupes varient, mais tous réclament des assouplissements réglementaires, en affirmant généralement que cela sera sans effet et qu'ils continueront à offrir une importante programmation de productions originales de langue française.

Ainsi, le groupe Bell Média, qui chapeaute Canal D, Canal vie, Cinépop, Investigations, Vrak, Super écran, RDS et RDS Infos, bien qu'ayant connu d'excellents résultats financiers au cours des cinq

Suite à la page 3

¹ Les émissions d'intérêt national regroupent les dramatiques, documentaires, variétés et arts de la scène.

SOMMAIRE



VIE ASSOCIATIVE

- 2 Nouveaux membres
- 2 Avis de recherche
- 2 Tournées d'auteurs et de réalisateurs québécois
- 3 L'AGA de la SARTEC
- 18 Nos membres à l'honneur

ENTREVUE

- 4 Spécial rentrée télévision

MÉMOIRE CONJOINT

- 9 Renouvellement de la politique culturelle du Québec
- 10 Renouvellement des licences de télévision

BRÈVES

- 16 SODEC : Avis à la clientèle
- 17 L'inis, mutuelle de formation du secteur audiovisuel
- 7 Prix Écran
- 7 RIDM : prévente
- 7 Campagne de sociofinancement : François Barbeau - le livre
- 17 Éléphant, la mémoire du cinéma québécois
- 19 Prix SARTEC : Guillaume Harvey
- 19 Formations 2016-2017

CHRONIQUE DE LA CAISSE

- 20 Première maison : sommes-nous prêts financièrement?

MOT DU PRÉSIDENT

AUDIENCES DU CRTC SUR LE RENOUVELLEMENT DES LICENCES DES RADIODIFFUSEURS QUÉBÉCOIS

Suite de la Une

dernières années, et tout en s'engageant à dépenser 32 % de ses revenus bruts en émissions canadiennes, veut réduire à 5 % son engagement relatif aux ÉIN et souhaite que le [CRTC](#) supprime l'exigence actuelle de diffuser 104 heures d'émissions canadiennes originales de langue française.

Pour sa part, le groupe [Corus](#), qui jouit aussi d'une excellente situation financière, ne croit pas nécessaire d'être astreint à des exigences en matière d'ÉIN pour ses chaînes [Historia](#) et [Séries +](#) et demande que soit retirée l'obligation qui lui est faite de dépenser 1 500 000 \$ en dramatiques de langue française et 3 500 000 \$ en doublage pour [Séries +](#). [Corus](#) veut séparer [Disney](#) et [Teletoon](#) du groupe de langue française et ne plus être tenu de maintenir une participation québécoise dans la prise de décision de ce dernier diffuseur.

[Québecor Média](#) (TVA, AddikTV, Casa, Moi & cie, Youpa ainsi que LCN et TVA sports) affirme que « ... les entreprises médias n'ont jamais été aussi bouleversées au niveau de la rentabilité qu'elles le sont aujourd'hui. » et demande, par conséquent, que les DÉC soient calculées sur un pourcentage des dépenses de programmation de l'année en cours plutôt que sur les revenus de l'année précédente. [Québecor](#) propose, en plus de réduire le rapport DÉC/dépenses de programmation de 80 % à 70 % par rapport à la présente période, sans prendre, par ailleurs, aucun engagement au chapitre des ÉIN.

**NOTRE SYSTÈME DE RADIODIFFUSION POURRAIT
ESSUYER DES PERTES CONSIDÉRABLES, TANT PAR
LA QUANTITÉ D'ÉMISSIONS CANADIENNES QUE
PAR LEUR QUALITÉ.**

Le [Groupe V](#) (V, Musimax et Musique Plus), qui grâce à l'abolition des genres a pu transformer en généralistes ses deux services spécialisés en musique, diffusant maintenant des séries, des films et des télé-réalités, souhaite dorénavant être libéré de l'obligation de diffuser, en moyenne et sur une base annuelle, cinq heures d'émissions prioritaires canadiennes par année, mais propose uniquement une condition de licence établissant un pourcentage de dépenses en programmation du groupe.

Alors que l'impact des décisions de l'an dernier se fait déjà sentir dans la programmation des différents services, l'acceptation des demandes des diffuseurs par le [CRTC](#) n'augurerait rien de réjouissant : notre système de radiodiffusion pourrait essuyer des pertes considérables, tant par la quantité d'émissions canadiennes que par leur qualité.

Pour la [SARTEC](#), l'[UDA](#) et l'[ARRQ](#), l'avenir n'est pas dans la déréglementation, bien au contraire. Il est plutôt dans la réglementation des nouvelles plateformes et leur mise à contribution. Quant aux plateformes traditionnelles, le [CRTC](#) doit maintenir des exigences élevées en matière de DÉC et d'ÉIN. Nous veillerons au grain et vous tiendrons informés de la suite des choses.

Nos cinq mémoires conjoints ainsi que des résumés sont actuellement disponibles sur le [site Web de la SARTEC](#).

—Mathieu Plante

L'AGA DE LA SARTEC

À INSCRIRE À VOTRE AGENDA...

Le dimanche, 27 novembre 2016, à 14 H

À L'INSTITUT DE TOURISME ET
D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC (ITHQ)

Salle Saint-Louis, 6^e étage,

3535, rue Saint-Denis, Montréal (métro Sherbrooke)

À L'OCCASION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA SARTEC

La journée débutera par deux ateliers : Écrire dans la durée et l'État des négociations en doublage. Suivra un déjeuner vers 12 h 30. Le programme complet de la journée ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée vous parviendront début novembre et seront disponibles dans notre site Internet dans la section sécurisée « Mes messages » et dans la rubrique « Nouvelles ».

Inscription : 9 h

Ateliers : 9 h 30 à 12 h 30

Écrire dans la durée (9 h 30 à 12 h 15)

Sur le ton de la conversation, des auteurs de différents horizons sont invités à répondre à des questions sur leur métier, leur approche de l'écriture, leur processus créatif, le choix de leurs sujets, leurs rapports aux personnages, leurs expériences bonnes et mauvaises, la structure de travail (écriture solo, showrunning, etc.) et leur implication dans la production, leurs relations avec les autres auteurs, les réalisateurs, producteurs, diffuseurs, etc.

État des négociations en doublage (10 h 30 à 12 h 15)

Alors que l'entente collective est échue depuis bientôt deux ans, et que la SARTEC a déposé ses dernières propositions en avril dernier, les négociations demeurent au point mort et les procédures de griefs déposées relativement aux adaptateurs employés suivent lentement leurs cours.

Le comité de négociation veut faire le point avec les membres sur la situation, les différents enjeux, les diverses propositions échangées et prendre le pouls de l'assemblée sur la suite.

Brunch : 12 h 30

Il est offert aux membres qui s'inscriront au préalable.

Assemblée générale : 14 h

Ouvert aux membres et aux non-membres

Prière d'informer le Secrétariat de la SARTEC de votre présence

Par téléphone : 514 526-9196

Par télécopieur : 514 526-4124

Par courriel : information@sartec.qc.ca

ENEZ NOMBREUX...